



Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/23



ID : 031-213104219-20230405-DEL2023_02_03-DE

Folio 2023-1

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT HAUTE - GARONNE	EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de PINS-JUSTARET
---	--

NOMBRE DE MEMBRES			SEANCE du 5 avril 2023
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	L'an deux mille vingt-trois et le cinq avril à dix-huit heures Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal de la commune, sous la présidence de M. Philippe GUERRIOT, Maire.
27	27	26	
DATE DE LA CONVOCATION			
30 mars 2023			
DATE D'AFFICHAGE			
30 mars 2023			

Etaient présents

Mesdames GAMBET, TARDIEU, MARTIN-RECUR, PEREZ, COMBA, ABADIE, MARTY, PRADERE,
VIOLTON, BEGUE, BESOMBES
Messieurs GUERRIOT, ORTIGOZA, GAROUSTE, RENOUX, BONTEMPS, MIJOLE, PERON,
MORANDIN, CHARRON, BERGONZAT

Procurations

Mme LAFONT avait donné procuration à Mme COMBA
M. CARRIERE avait donné procuration à M GAROUSTE
Mme SAUVAGE avait donné procuration à Mme PEREZ
Mme RAHIN avait donné procuration à Mme MARTIN-RECUR
M. GOUSSET avait donné procuration à Mme TARDIEU

Absents

M. PIRIOU

M. BONTEMPS a été élu secrétaire de séance à l'unanimité (24 voix pour).

DELIBERATION N°2023-02-03

AFFECTATION ET REPRISE DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

DE L'EXERCICE 2022

Le Conseil Municipal

Après avoir examiné le compte administratif,

statuant sur l'affectation et la reprise du résultat 2022,

A l'unanimité/ (par 26 voix pour)



Envoyé en préfecture le 06/04/2023
Reçu en préfecture le 06/04/2023
Publié le 07/04/23
ID : 031-213104219-20230405-DEL2023_02_03-DE

Folio 2023-2

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 1 218 916,73 €
- un déficit de fonctionnement de 0,00 €

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :



Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/23



ID : 031-213104219-20230405-DEL2023_02_03-DE

Folio 2023-3

AFFECTATION ET REPRISE DU RESULTAT

Résultat de fonctionnement		
A.	Résultat de l'exercice	461 644,24 €
B.	Résultats antérieurs reportés	
	Si excédent (H. de l'année n - 1 dans l'affectation à reprise résultat)	757 272,49 €
	Si déficit	- €
C.	Résultat à affecter = A. + B. (hors RAR fonctionnement) (Si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	1 218 916,73 €
Solde d'exécution de la section d'investissement		
D.	Solde d'exécution cumulé d'investissement	
	D 001 si déficit R 001 si excédent	329 334,51 €
E.	Solde des restes à réaliser d'investissement	
	Besoin de financement Excédent de financement	- 814 027,94 €
Besoin de financement (en investissement) F. = D. + E.		- 484 693,43 €
AFFECTATION (pour combler le déficit d'investissement) = C. = G. + H.		1 218 916,73 €
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G = minimum couverture du besoin de financement F.		484 693,43 €
2) H. Report en fonctionnement R 002		734 223,30 €
DEFICIT REPORTE D 002		

Ainsi fait et délibéré à Pins-Justaret, le 5 avril 2023
Pour copie conforme au registre.

Le Maire,

Philippe GUERRIOT

